

# ATTESTATION DE LA QUALITÉ D'HÉRITIER

## Succession de moins de 5 000 €

(Article Code monétaire et financier art. L 312-1-4)

Je soussigné(e) (Nom, Prénoms) .....

Né(e) le...../...../..... à.....

Domicilié(e)..... à.....

Héritier de droit du défunt désigné ci-dessous :

Madame, Monsieur (Nom, Prénoms) .....

Né(e) le...../...../..... à.....

Domicilié(e)..... à.....

Décédé(e) le.....

Atteste sur l'honneur et sous ma responsabilité :

- Qu'il n'existe pas de testament ni donation
- Qu'il n'existe pas de contrat de mariage
- Qu'il n'y a ni procès, ni contestation en cours concernant la qualité d'héritier ou la composition de la succession
- Que la succession ne comporte aucun bien immobilier
- Qu'il n'existe pas d'autres héritiers du défunt que ceux dénommés ci-dessous
- En outre, je déclare me porter fort et caution au nom des autres cohéritiers.

Identité des autres héritiers :

1) Madame, Monsieur (Nom, Prénoms).....

Né(e) le..... /...../..... à.....

Domicilié(e)..... à.....

2) Madame, Monsieur (Nom, Prénoms).....

Né(e) le..... /...../..... à.....

Domicilié(e)..... à.....

3) Madame, Monsieur (Nom, Prénoms).....

Né(e) le..... /...../..... à.....

Domicilié(e)..... à.....

4) Madame, Monsieur (Nom, Prénoms).....

Né(e) le..... /...../..... à.....

Domicilié(e)..... à.....

5) Madame, Monsieur (Nom, Prénoms).....

Né(e) le..... /...../..... à.....

Domicilié(e)..... à.....

6) Madame, Monsieur (Nom, Prénoms).....  
Né(e) le...../...../.....à.....  
Domicilié(e).....à.....

L'héritier qui effectue la démarche auprès de l'établissement bancaire doit fournir les documents suivants :

- Son extrait d'acte de naissance
  - Un extrait d'acte de naissance et une copie intégrale de l'acte de décès du défunt
  - Si nécessaire, un extrait de l'acte de mariage ou des actes de mariage du défunt
  - Les extraits d'actes de naissance de chaque ayant droit désigné dans l'attestation
  - La production d'un certificat d'absence d'inscription de dispositions de dernières volontés que l'on peut se procurer auprès de *l'association pour le développement du service notarial (ADSN) Service aux particuliers, 13107 Venelles Cedex* ou auprès du fichier central des dispositions de dernières volontés (FCDDV).
- 
- Signature de l'héritier porte fort et garant



- Signature de chacun des autres héritiers, certifiant les informations ci-dessus, (sur ce document ou sous forme d'une déclaration sous seing privé).



*Les cosignataires ont connaissance que l'utilisation d'une attestation ou un certificat falsifié, fait encourir les peines prévues aux articles L. 433-19 et L. 441-7 du Code Pénal, 6 mois à 1 an d'emprisonnement, et de 7 600 € à 15 000 € d'amende. Si les manœuvres ont pour objet de conduire ou ont conduit à l'attribution d'un droit usurpé, les peines encourues sont celle prévues aux articles L. 313-1 et L 313-3 pour escroquerie, 3 à 5 ans d'emprisonnement et de 7 000 € à 60 000 € d'amende.*